

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 octobre 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD représentée par M. MEZUI, Mme JACQUENET représentée par Mme LECOMTE.

Membres excusés : (1) Mme TENENBAUM.

Objet : Cité éducative – Actions partenaires – subventions

Labellisée « cité éducative » depuis 2022, la Ville de Dijon abonde le budget de la cité éducative grâce à son CCAS et bénéficie de subventions de l'État. Ces crédits permettent de mettre en œuvre des projets et des actions qui concourent à la réussite du parcours éducatif des enfants scolarisés dans les écoles et les collèges des quartiers politiques de la ville (Grésilles et Fontaine d'ouche).

Lors des comités techniques de juin et septembre dernier, des projets portés par des associations ont reçu un avis favorable. Ils seront financés sous forme de subventions.

- La Maison phare : soutien à la parentalité (projet instruit en juin) – 3 000 €

Dans le cadre du soutien à la fonction parentale et la création du lien social entre les familles, la maison phare propose d'organiser un séjour enfance / famille. Ce projet coconstruit et évalué avec 5 familles préalablement identifiées, a pour objectif de créer une dynamique collective, de travailler sur les liens parents-enfants et d'informer les parents sur des sujets tels que le temps d'exposition des enfants aux écrans, le rythme de l'enfant ou l'équilibre alimentaire.

- La Maison phare : partir en vacances – une autre façon de grandir (projet instruit en juin) – 2 600 €

Dans le cadre de son projet éducatif, la maison phare a proposé de co-construire un séjour avec des jeunes fragilisés (5 garçons et 2 filles). Cette action est complémentaire à celles déjà menées auprès de ces jeunes par le Programme de Réussite Éducative ou les éducateurs de la prévention spécialisée. Les objectifs sont de travailler sur l'autonomie, la notion de groupe, la confiance en soi.

- Le cri de la plume : A Lamartine, toute l'école philosophe encore ! Que racontent nos langues ? 16 070 €

Après un mois d'expérimentation au sein de l'école Lamartine, l'association propose d'élargir le projet. Il visait à proposer un espace de réflexion afin de prendre du recul et favoriser l'esprit critique au regard des phénomènes comme les fausses informations ou le consumérisme, etc. Un temps de découverte et d'appropriation à cette nouvelle approche a été nécessaire mais les enfants et les enseignants identifient clairement les possibilités offertes par les « ateliers philo ». Lors du bilan, les bénéficiaires ont souhaité étendre le projet aux parents, à d'autres classes dont les collèges et d'intégrer la dimension de la diversité culturelle et linguistique des classes UPE2A.

Le cri de la plume souhaite amener les participants à réfléchir sur la diversité linguistique et culturelle. Des ateliers seront organisés chaque semaine en direction de 170 enfants, leurs familles et les enseignants.

- La FRMJC : Les journées du cinéma d'animation - 2 190 €

Il s'agit de construire un film d'animation pour faire prendre conscience aux élèves que des supports de communication méritent un temps de réflexion et de recul, contrairement aux selfies ou aux vidéos réalisés sur l'instant. Les enfants âgés de 3 à 12 ans et leurs parents seront invités à construire un film d'animation sur deux journées. Le projet est mené en partenariat avec la maison phare et le Centre image .

- La Vapeur : Une résidence artistique à l'école York – 4 000 €

La vapeur a mis en place en 2023/2024, une résidence artistique « musique » à l'école Anjou à Fontaine d'ouche. Elle propose de renouveler l'expérience à l'école York aux Grésilles. Dans une classe de CE1 et la classe ULIS. Le projet vise pendant 2 semaines, à faire découvrir la musique et sa pratique par l'artiste Florian Marzin. Le travail sera valorisé par la réalisation d'une capsule vidéo.

- AREA – 4 000 €

L'association poursuit son action auprès des collégiens de la cité éducative afin de leur apporter une aide psychologique dans le cadre de permanences hebdomadaires. Les parents et les professionnels peuvent également être reçus.

Le montant total des subventions s'élève à la somme de : 31 860 €

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- accordent les subventions aux associations, la Maison phare (5 600 €), le cri de la plume (16 070 €), la FRMJC (2 190 €), la Vapeur (4 000 €), AREA (4 000 €) ;

- disent que les montants seront prélevés sur le budget 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Cité éducative : 1